



LA VIE EN DEHORS DES COURS

comment concilier travail, repos, loisirs et vivre ensemble?

BIEN QU'ILS (ELLES) AIENT DES JOURNÉES BIEN REMPLIES, LES LYCÉEN(NE)S DISPOSENT DE TEMPS LIBRE EN DEHORS DES COURS OÙ ILS (ELLES) DOIVENT CONCILIER LE TRAVAIL NÉCESSAIRE, LE REPOS OBLIGATOIRE, LES LOISIRS ET LE NON MOINS NÉCESSAIRE APPRENTISSAGE DU VIVRE ENSEMBLE. L'ÉQUIPE D'ANIMATION ET DE VIE SCOLAIRE (2 CPE ET 13 ANIMATEURS(TRICES)- VOIR TROMBINOSCOPE) S'EST ENCORE RENOUVELÉE LORS DE CETTE RENTRÉE 2017 CAR 380 LYCÉEN(NE)S FRÉQUENTENT DÉSORMAIS LE LYCÉE DIWAN DE CARHAIX (191 LYCÉENNES ET 189 LYCÉENS).

Alors Vivre Ensemble au quotidien : comment cela s'organise ?

Comme dans toute structure qui accueille du public en internat durant une semaine jour et nuit, l'équipe d'animation est directement concernée par la satisfaction des besoins fondamentaux : l'alimentation, l'hébergement, la santé et la sécurité. Deux commissions existent pour les deux premiers qui intègrent chacune les problématiques des 2 derniers et qui associent outre l'équipe, les lycéen(ne)s délégué(e)s, les familles déléguées et l'Aile, l'association de gestion du lycée pour le compte de « La Région » :

Si dans la **commission « RESTAURATION »**, il est souvent question de qualité, quantité, diversité des menus, il est aussi question de santé et de menus spécifiques, bio etc..) et de gestion des services de repas matin, midi et soir (appels, surveillance, cohérence plannings..) tandis que pour la **commission « HÉBERGEMENT »**, il sera plus question de l'aménagement des lieux, du ménage, du rangement et des travaux et réparations ainsi que des règles de sécurité (bilan des exercices incendie..) ou encore du règlement intérieur concernant les appels du soir ainsi que le repos quotidien : L'extinction des lumières et le silence total dans l'internat est exigé pour tou(te)s à 22h30 même si une tolérance subsiste pour les élèves de Terminale qui souhaitent travailler plus tard (mais en silence). Nous essayons de garantir un minimum de 8 heures de sommeil pour les élèves de Seconde. L'internat est ouvert le mercredi après-midi après les cours (15h30) et quelques élèves en profitent pour se reposer. La surveillance de l'internat est assurée par 5 animateurs(trices) chaque nuit : un(e) par étage de chaque internat (gars ou filles) + deux animatrices le soir et le matin pour soulager les deux étages de l'internat filles + un CPE d'astreinte par nuit. Coté sécurité, l'établissement est entièrement contrôlé tous les 3 ans et le dernier contrôle date de mai 2016. Coté santé, nous subissons cette année une baisse du nombre de praticiens sur Carhaix alors que notre capacité en infirmerie n'augmentera pas ainsi que de nouvelles règles concernant la prise en charge des jeunes au niveau du CHU, qui nous ont amené à revoir le dossier médical des jeunes en termes d'autorisations (nouveau protocole : signatures indispensables des 2 parents pour interventions et sorties du CHU).

Au-delà de veiller à la santé et à la sécurité des lycéen(ne)s, l'équipe d'animation est aussi concernée par la construction de leur vie sociale et citoyenne et l'apprentissage de leur autonomie: Les 3 réunions annuelles du Conseil de Vie Lycéenne qui associe outre l'équipe, les lycéen(ne)s délégué(e)s et les familles déléguées de chaque classe sont souvent trop courtes pour évoquer tous les besoins de discussion qui vont de l'organisation du travail du soir (études- voir organisation des études, ouverture de salles pour faciliter l'entraide...) aux conditions de travail et de loisirs qui évoluent avec la croissance du lycée (nouvelles salles, place au CDI etc..), aux autorisations de sortie en passant par l'élaboration de nouvelles règles de vie destinées à être proposées à la Direction (Règlement intérieur) ainsi que le compte-rendu des différents Conseils siégeant en application de ce même Règlement. Ceux-ci sont au nombre de trois :

- Le Conseil d'Information, qui réunit, lorsque l'enfreinte au règlement donne lieu à un simple rappel à l'ordre, le CPE, le professeur principal, le lycéen et sa famille.
- Le Conseil d'Education (ou de Conciliation) Elargi qui réunit, lorsque le Règlement le prévoit, le CPE, le professeur principal, les délégués des équipes pédagogique et vie scolaire, les délégués lycéen(ne)s du niveau, les délégués parents du niveau ainsi que le lycéen et sa famille. C'est le Conseil qui se réunit le plus souvent en particulier en application de l'article 10.a du règlement intérieur.
- Le Conseil de Discipline, beaucoup plus formel car réglementaire où siège également le Directeur, outre le CPE, les délégués des équipes pédagogique et vie scolaire, les délégués lycéen(ne)s du niveau, les délégués parents du niveau et où la décision est obtenue si quorum constaté, par vote à bulletin secret . Le Conseil de Discipline est réuni pour les cas les plus graves prévus par la loi.

Les parents délégués comme les lycéen(ne)s délégué(e)s dans ces deux derniers Conseils sont ceux délégués au Conseil de Vie Lycéenne et pour tous ces aspects et ce travail en Commissions et/ou Conseils nous avons impérativement besoin des familles.

Au **Conseil de Vie Lycéenne** se discute aussi l'ensemble des actions de prévention que nous menons en matière de prévention contre les addictions, d'information sur les relations garçons-filles, le sommeil, les outils numériques etc...



Pour contacter le lycée

Privilégiez les contacts par mail à lise.diwan@orange.fr

Secrétariat ouvert de 8h 30 à 17h sauf le mercredi de 8h 30 à 12h. / Téléphone : **02 98 99 36 73** fax : 02 98 99 36 45
Point-phone [par l'intermédiaire des lycéens] : 02 98 93 75 86